

La MSA Midi-Pyrénées Sud présente à la journée viticole du 4 juillet à Caussens

La MSA Midi-Pyrénées Sud a participé à la journée technique viticole organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers, le 4 juillet dernier au domaine de Mons à Caussens.

Christine Dubon-Cazabat, conseillère au service Prévention des Risques Professionnels a animé l'un des 4 ateliers. Elle a présenté aux participants les préconisations liées à la pulvérisation des produits phytosanitaires, les recommandations d'usage en matière d'équipement de protection collective mais aussi les astuces pour choisir un filtre au charbon actif et s'assurer du niveau de

protection de sa cabine lors du traitement.

La majorité des viticulteurs présents avaient précédemment suivis la formation Certiphyto (voir encadré).

Un thème complémentaire sur "l'optimisation de la protection de l'opérateur à l'intérieur de la cabine" a donc été présenté. En effet, lors des traitements phytos, la santé

de l'applicateur dépend directement de l'efficacité de la filtration de la cabine.

ECOPHYTO : en application de la Directive européenne de 2009 sur l'utilisation durable des pesticides et suite au Grenelle de l'environnement, un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires a été élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés.

La formation certiphyto aborde notamment la réduction des doses, l'optimisation du calendrier de traitement, les techniques alternatives, les bonnes pratiques environnementales, la santé et la sécurité, la vérification de son matériel de traitement.



Avantages du filtre à charbon actif

Face aux embruns générés par les applications de produits phytosanitaires, le filtre à charbon actif offre davantage de confort que la protection individuelle (masque ventilé ou demi masque) et protège l'utilisa-

teur d'une contamination. Le plus souvent les tracteurs ont uniquement un filtre à poussière de série. Dans la plupart des engins agricoles neufs ou en service, il est possible de le remplacer par un filtre combiné.

Le filtre adapté aux traitements phytos se compose de plusieurs épaisseurs :

- un préfiltre (toile métallique + feutre) pour arrêter les plus grosses particules
- une seconde contre les aérosols et les poussières (plissé microfibre ou mousse)
- le filtre charbon actif contre les gaz et vapeurs.



Mieux comprendre son action

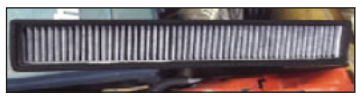
Le charbon actif est une poudre noire légère, constituée essentiellement de matière carbonée à structure microporeuse. Il peut avoir plusieurs origines telles que la noix de coco, la houille, la tourbe ou la lignite.

Il agit par adsorption (sur) et non pas absorption (dans).

C'est-à-dire que les molécules polluantes viennent se fixer à la surface du charbon solide. L'efficacité du charbon actif dépend en grande partie de la vitesse du débit de l'air pollué dans le filtre, de la température des gaz à adsorber et du temps de contact.

Attention ! La mention « cartouche au charbon actif » sur l'emballage est insuffisante. Sur le marché, on trouve deux gammes de filtres combinés :

- ceux constitués d'une simple mousse imprégnée d'une solution de charbon actif.



- ceux qui contiennent réellement du charbon actif.



Un filtre contenant du charbon actif sera assez lourd et doté d'un encadrement métallique. Peu de fabricants codifient leur filtre afin

d'indiquer le type de protection. Voilà pourquoi la norme EN15695-2 a été conçue en 2010.

Le filtre doit être accompagné d'une notice d'instruction en français précisant notamment le type de filtre et sa durée de vie et doit être marqué CE.

Il a une durée de vie courte : 100 à 250 heures environ selon les modèles, et doit être changé au moins une fois par an.

Son usage doit suivre certaines règles, sinon il risque d'être plus nocif que bénéfique :

- lors du démontage, être vigilant à n'abîmer ni le filtre, ni l'étanchéité du dispositif. En achetant un filtre de qualité, les joints ne se détériorent pas facilement.
- le traitement fini, faire sécher le filtre naturellement puis le stocker dans une poche étanche.
- ne pas nettoyer le filtre combiné "à la soufflette" ! l'air comprimé altère la structure physique du charbon actif, nuisant à sa répartition dans le filtre.
- ne pas non plus le laver en le passant sous l'eau, ce n'est pas étudié pour.
- sortir son filtre après utilisation avec des gants spécifiques produits chimiques : à quoi bon protéger ses poumons pour ensuite souiller la peau de ses mains ?
- si le filtre fait du bruit quand on le secoue c'est que le charbon a été détérioré par un choc ou la soufflette... donc c'est mauvais signe.
- ne pas acheter un stock de filtres d'avance : ils sont soumis à péremption.

Lorsque le filtre charbon actif est trop sale, c'est pire que de ne pas en avoir : la climatisation oblige l'air à rentrer en passant par les filtres saturés qui relarguent les particules de manière concentrée dans la cabine.

Pour en savoir plus, contactez le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA Midi-Pyrénées Sud :

- Tél. 05 61 65 75 70 (Ariège)
- Tél. 05 42 54 04 03 (Gers)
- Tél. 05 61 10 40 57 (Haute Garonne)
- Tél. 05 62 34 88 60 (Hautes Pyrénées)

Est-on bien protégé dans la cabine de son engin ?

La réponse n'est pas aussi évidente que l'on pourrait le penser.

La filtration n'est qu'un des éléments qui font la sûreté d'une cabine. Il y a aussi l'étanchéité et sa

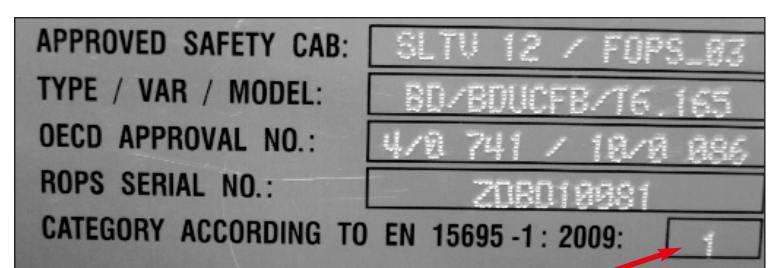
pressurisation qui entrent en ligne de compte.

Ce point fait également l'objet d'une norme : la EN15695-1 permettant de classer les cabines se-

lon leur niveau de protection. Seules les cabines correspondant aux caractéristiques de la catégorie 4 sont conseillées pour réaliser un traitement phytosanitaire (voir tableau).

Protège contre	Classe de cabine	Exigences minimales
Poussières ✓ OUI	Catégorie 4	Débit d'air neuf 30 m ³ /h
Aérosols ✓ OUI		Pressurisation 20 Pa
Vapeurs ✓ OUI		Indicateur de pression Obligatoire
Poussières ✓ OUI	Catégorie 3	Débit d'air neuf 30 m ³ /h
Aérosols ✓ OUI		Pressurisation 20 Pa
Vapeurs ✗ NON		Indicateur de pression Obligatoire
Poussières ✓ OUI	Catégorie 2	Débit d'air neuf 30 m ³ /h
Aérosols ✗ NON		Pressurisation 20 Pa
Vapeurs ✗ NON		Indicateur de pression Facultatif
Poussières ✗ NON	Catégorie 1	Débit d'air neuf Aucune exigence
Aérosols ✗ NON		Pressurisation Aucune exigence
Vapeurs ✗ NON		Indicateur de pression Aucune exigence

Une plaque située à l'arrière de la cabine vous permettra de connaître sa catégorie. Mais la protection ne se résume pas à un chiffre sur une plaque. Il est donc nécessaire de disposer de joints de portes et fenêtres en bon état, d'une étanchéité au niveau des passages des commandes du tracteur et du pulvérisateur (pédales, câbles, flexibles) et d'une surpression minimale de 20 Pascals ou 0,2 milibars.



Ce qui rentre dans la cabine pressurisée...

Plusieurs constructeurs proposent un système de filtration couplé à l'ouverture des vannes : un clapet est positionné au niveau de l'entrée d'air de la cabine.

Par défaut, lorsque les rampes ne pulvérisent pas, le clapet reste ouvert et permet à l'air extérieur de pénétrer dans l'habitacle.

Dès la mise en route de la pulvérisation, le clapet se ferme automatiquement, la ventilation tourne alors

en circuit fermé : le conducteur respire de l'air provenant de l'intérieur de l'habitacle, sain et recyclé.

Lorsque vous cessez de traiter, y compris en bout de champ, le volet se rouvre et permet à l'air extérieur de pénétrer dans l'habitacle via le circuit de filtration.

Cependant tout apport extérieur de souillure phytosanitaire dans la cabine peut fausser la donne : combinaison souillée portée par le

chauffeur, chaussures ayant marché dans une zone traitée, gants souillés non rincés et laissés à l'air libre dans la cabine... Les résidus tombent sur le plancher de la cabine et sont remis en suspension dans le circuit intérieur de la cabine.

Voilà pourquoi certains choisissent de laisser leurs EPI dans un compartiment spécifique prévu sur leur automate de traitement, ou dans un seau ou boîte avec couvercle.

Points clefs

Avant d'entrer dans la cabine, faire en sorte de ne pas être contaminé par les produits de traitement (se laver les mains, vérifier que les vêtements et les chaussures ne soient pas souillés, ne pas stocker les gants et les combinaisons souillés dans la cabine, ...).

Ne jamais transporter de bidons de produits dans la cabine, Eviter toute sortie inutile au cours du traitement.

Si une sortie est nécessaire : attendre que le produit se soit déposé avant de sortir,

- éviter de marcher sur une partie traitée,

- utiliser des gants, si possible jetables, pour les manipulations, sinon, laver les gants après chaque utilisation,

- se laver les mains après l'intervention avant de revenir dans la cabine.

Réviser, réparer, régler, entretenir son pulvérisateur et son tracteur permet d'éviter la panne et les problèmes de réglage ou d'utilisation aux champs. Ces opérations contribuent donc à limiter l'exposition aux produits de traitement.

Parole de conseillère en prévention

« Comme on veille au moteur de son tracteur (filtres, vidange, entretien...), on veille à la qualité de filtration de sa cabine.

On dépense facilement 400 euros pour les filtres de son moteur, afin de préserver le matériel, mais on hésite à dépenser 150 à 200 euros pour sa propre santé (sans compter la partie qui peut être prise en charge par la MSA).

Or notre santé vaut bien plus qu'un moteur ! »